

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin, le conseil municipal de la commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **19**  
de présents : **15**  
de votants : **19**

**Etaient présents :**

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LEVE Damien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

**Étaient absents excusés :**

**Étaient absents :**

**Procurations :**

M. GRANDJEAN Guillaume a donné procuration à M. FRERY Francis  
M. LACOGNATA Alain a donné procuration à M. GULINO Eric  
Mme MANGIN Marie-Françoise a donné procuration à Mme GAUTIER Marina  
M. MANGIN Sébastien a donné procuration à M. DIM Lucien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/06/2025.

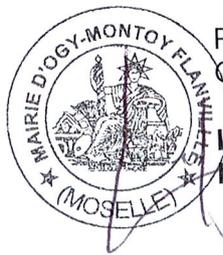
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/06/2025.

**N° 49/2025 : Attribution de deux parcelles au lotissement « Patural 2 »**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DIM Lucien, adjoint au Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **DÉCIDE** d'annuler l'attribution du lot 4 du lotissement « Patural 2 », figurant dans la délibération N°50/2024, en date du 9 avril 2024,
- **DÉCIDE** l'attribution des parcelles suivantes :
  - Lot 1, référence cadastrale Préfixe : 000 ; Section : 27 ; parcelle n° 407, d'une superficie totale de 3 834 m<sup>2</sup> pour un montant de 470 000 € H.T. à la société M2 PROMOTION située à Thionville pour y construire un ensemble immobilier de logements collectifs,
  - Lot 4, référence cadastrale Préfixe : 000 ; Section : 27 ; parcelle n° 393, d'une superficie totale de 592 m<sup>2</sup> pour un montant de 69 300 € H.T. à M. et Mme CEYLAN Osman,
- **PRÉCISE** que les frais notariés d'acquisition sont à la charge des acheteurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



Pour extrait conforme,  
Ogy-Montoy-Flanville, le 24 juin 2025

Le Maire,  
Eric GULINO